

Direction Générale des Douanes



Abidjan, le

NOTE D'INFORMATION N° 58 : /DGD/DU 15 10 2012
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Changement de dénomination sociale.

Réf : Courrier n° MBF 012/063.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services que les actionnaires de la Société Ivoirienne de Manutention et d'Acconage (SOCIMAC), réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 03 octobre 2011, ont décidé de la modification de la dénomination sociale de ladite société et ont adopté la nouvelle dénomination de « **APM TERMINALS Côte d'Ivoire** ».

P/ LE DIRECTEUR GENERAL
P.I. LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



Col. DA Pierre A.